

Conseil général des Hauts-de-Seine

MUR D'ESCALADE PARC ANDRE MALRAUX A NANTERRE

AUTORISATION PARENTALE

Le Conseil général des Hauts-de-Seine met en place des ateliers d'apprentissage et de perfectionnement de la pratique d'escalade en directions des jeunes du Département.

Ces ateliers sont en libre accès du 1^{er} mai au 30 septembre 2008 :

- le mercredi de 14h00 à 17h00 en période scolaire ;
- les samedis, dimanches et jours fériés de 14h00 à 17h00 en période scolaire et de vacances.

L'activité est encadrée par un titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif escalade assisté d'un titulaire du Brevet d'Aptitude professionnelle aux fonctions d'animateur spécialisé en support technique escalade.

Avant de commencer l'activité, tout pratiquant doit avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché sur la structure artificielle d'escalade.

C'est à ce titre qu'il vous est demandé de remplir le présent document auquel devra être jointe la photocopie d'une pièce d'identité.

Je soussigné(e)

Mère, père, tuteur, représentant légal (1)

Adresse :

Numéro de téléphone :

autorise (2)

à participer aux ateliers de découverte, d'apprentissage et de perfectionnement de la pratique d'escalade.

Fait à

Le

Signature

(1) rayer la mention inutile

(2) indiquer le nom et prénom de l'enfant